

Pont-des-Chèvres

RECOMPOSITION ANNONCÉE

Dans le cadre de la rénovation urbaine du Pont-des-Chèvres en cours d'élaboration, la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, la Ville et Bourg Habitat ont souhaité mettre la concertation au cœur du projet. La concertation permet d'ajuster le programme aux besoins et aux attentes des habitants, tout en tenant compte des contraintes et des ambitions des trois maîtres d'ouvrage. De mai à juillet, près de 400 personnes se sont exprimées sur le logement, le quartier, les déplacements, les services et les commerces. L'école Louis Parant, le centre social, le centre de loisirs, les associations du quartier se sont mobilisés pour inciter les habitants à participer.

PAROLES D'HABITANTS

Concernant le logement, les participants ont principalement relevé des problèmes d'isolation (thermique ou phonique). En ce qui concerne les espaces publics, des lieux de rencontres intergénérationnels sont souhaités, en complément des aires de jeux très fréquentées à rénover. Les espaces verts sont perçus comme un atout à développer pour le cadre de vie au quotidien. Pour ce qui est des déplacements, les riverains notent des problèmes liés à une vitesse excessive, dangereuse pour les piétons et les vélos. Il est aussi question d'améliorer la vie et l'animation du quartier. De nombreuses propositions concernent ainsi le vivre ensemble, les relations de voisinage ou de quartier, le respect et la propreté. Après cette première phase de diagnostic, des temps de rencontres et d'échanges avec les habitants seront organisés de novembre 2017 à janvier 2018 afin de faire émerger des propositions concrètes. Le projet qui sera défini en mars 2018 sera officiellement soumis à la signature de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), de l'État et des partenaires en juin de l'année prochaine.



722 logements sont concernés par la rénovation urbaine du Pont-des-Chèvres.

ARCOM DESIGN



LAURENT DIENNET

100 tonnes de tuiles

Depuis juillet, la chapelle des Jésuites, classée monument historique depuis 1983, a entamé une cure de jouvence. Sous une immense bâche qui la recouvre entièrement, la toiture de l'édifice va être rénovée pour venir à bout des infiltrations et de l'humidité qui la mettent en péril. Pour mener à bien cette restauration, un échafaudage de 26 mètres a été installé, nécessitant la dépose des vitraux et du mobilier intérieur. Pour poser les 100 tonnes de tuiles, 9 km de liteaux seront remplacés. Montant des travaux : 1 M d'euros, financé par la Ville, l'État et le Département. Livraison mars 2018. Concernant les 80 000 tuiles nécessaires, une campagne de souscription a été lancée par la Ville, les Amis de la chapelle des Jésuites et la Fondation du patrimoine.

www.fondation-patrimoine.org

2 voitures

électriques ont été mises à disposition des services de la Ville par la société Trafic Communication Visiocom. Habillées de marquages publicitaires, elles renouvellent le parc municipal de véhicules sans frais d'acquisition.



INEASTUDIO/STRATES

Carton plein pour Adolidays

Depuis 2010, Adolidays regroupe les structures jeunesse du territoire. Pilotée par la Ville, cette plateforme propose un large panel d'activités (culturelles, sportives et scientifiques) aux adolescents de 12 à 17 ans. « Grâce à Adolidays, les jeunes acquièrent de l'autonomie, accèdent aux différents équipements sportifs et culturels de la ville, s'initient au développement durable... Cet été, ils ont été plus de 300 à participer au Centre de loisirs des jeunes (CLJ), aux stages, aux animations thématiques et aux mini-camps organisés par les structures participantes. Un chiffre en augmentation qui s'explique par les prix attractifs et la diversité des activités proposées », souligne Jérôme Comte, coordonnateur Enfance-Jeunesse de la Ville. Au-delà de la saison estivale, Adolidays reprend du service à chaque période de vacances scolaires.

+ 04 74 45 70 22 - www.bourgenbresse.fr et Instagram Ville



SERVICE ACTION EDUCATIVE

Travaux

LYCÉE CARRIAT : DU NEUF CETTE RENTRÉE

Lancée au printemps 2013, la restructuration du lycée Carriat avance à grands pas. Après la rénovation de l'internat en 2014, du restaurant scolaire en 2015, la création d'ateliers pour les formations professionnelles (CAP, BEP) et de classes de labos en 2015-2016, plusieurs équipements ont été livrés cette rentrée. C'est le cas du bâtiment A où se concentre la majorité des cours avec 38 salles de classe, toutes équipées d'un ordinateur, d'un vidéoprojecteur et d'enceintes, mais aussi d'un gymnase et d'une piscine dernière génération. Le bâtiment P, doté d'un préau (esquisse ci-dessus) et de salles de travail, sera livré ce mois de novembre. Même si la fin du chantier est prévue pour la rentrée 2019, les conditions de travail des 2 000 élèves, des 300 enseignants et personnels de l'établissement se sont déjà nettement améliorées !



Ghislain Gros

@GhislainGros 12 octobre 2017

Le spectacle son&lumière Couleurs d'amour #Bourg-en-Bresse aura une saison 4 a annoncé le maire@JFDebat 1 nouvelle création sur 2 mois.



Philippe Béval

@Pbelaval 5 octobre 2017

Rdv en mai pour l'achèvement des chantiers en cours au @monasteredeBrou : bas-côté sud, appartements de #Marguerite, accessibilité #PMR

La mairie vous pascse

Les déclarations de Pacs (Pacte civil de solidarité) s'effectuent en mairie depuis le 1^{er} novembre. La loi de modernisation de la justice prévoit en effet le transfert de la gestion des Pacs des tribunaux aux mairies. Il faut donc se rapprocher désormais du service Population qui vous donnera toutes les informations nécessaires, la liste des pièces à fournir ainsi qu'une date de rendez-vous pour l'enregistrement, la modification ou la dissolution d'un Pacs.

+ Service Population : 04 74 45 70 76



SERGE BUATHIER

La Station a la cote

Agence de Mobilité de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg, La Station fonctionne depuis 3 ans.

Chaque mois, 500 personnes franchissent sa porte pour acheter des titres de transport du réseau TUB, louer des vélos ou s'informer sur l'offre de déplacements en bus, cars ou cycles. La location de vélos représente 22 % de son activité, un chiffre en augmentation. En 2018, La Station va organiser des ateliers d'apprentissage du vélo en milieu urbain.

+ 04 74 45 05 30



SERGE BUATHIER

UN APPARTEMENT RELAIS À BOURG

Pour répondre à des situations exceptionnelles, la Ville de Bourg-en-Bresse dispose d'un appartement relais (T4 meublé) géré par le Centre communal d'action sociale (CCAS). Il s'adresse aux ménages burgiens ayant besoin temporairement d'un relogement à la suite d'un sinistre (incendie, dégât des eaux...) ou d'une rupture dans leur parcours de logement (location ou propriété). La commission permanente du CCAS examine suivant des critères très précis la situation du ménage, décide de l'entrée ou non dans le logement et fixe le montant de la participation financière aux charges de logement. La durée de location est limitée à 6 mois, renouvelable une fois. Durant cette période, le Pôle logement du service Action sociale accompagne le ménage dans son projet de relogement. Une première famille a bénéficié cet été de l'appartement relais à la suite de l'incendie de son domicile.

+ Maison sociale de Bourg-en-Bresse : 04 74 45 35 35 - polelogement@bourgenbresse.fr

Jumelage aux couleurs florales

Du 14 au 17 septembre, une délégation allemande de la ville jumelle de Bad Kreuznach a été accueillie à Bourg-en-Bresse. Outre la présentation du projet urbain Carré Amiot, les Allemands ont notamment visité les 13^e Florales de Bourg, l'une des plus belles expositions florales de France.



SERGE BUATHIER



CARINE MONTEYRY

La question : Est-ce vrai qu'il n'y aura plus d'amendes de stationnement, mais un forfait post-stationnement ?



La réponse :

À partir du 1^{er} janvier 2018, une réforme nationale « Dépenalisation du stationnement payant »

instaure le forfait post-stationnement (FPS) qui vient remplacer le procès-verbal ou amende. Concrètement, pour le stationnement sur voirie (zones verte et orange), si l'automobiliste n'a pas payé son stationnement ou bien s'il a dépassé la durée prévue, il sera soumis à un FPS de 20 €. Il peut être inférieur en fonction de ce que l'automobiliste a déjà payé : s'il a payé 2 € à l'horodateur et dépassé le temps imparti, son FPS ne sera que de 18 €. Comme pour l'ancien P.-V., le contrôle sera effectué par les agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Les usagers en défaut de paiement recevront à leur domicile le forfait post-stationnement qu'ils devront payer dans un délai de 3 mois. Attention, l'amende de 135 € reste la règle si l'automobiliste se gare sur les trottoirs, les bandes cyclables, les places de livraison ou les places réservées aux personnes en situation de handicap.

 www.bourgenbresse.fr

Patrimoine

LUMIÈRE SUR LES VITRAUX DE NOTRE-DAME !

À l'occasion des travaux de restauration du bas-côté sud de l'église de Brou, le Centre des monuments nationaux et la Ville présentent jusqu'au 31 décembre l'exposition « Quel chantier ! Des bâtisseurs aux restaurateurs ».

Une immersion au cœur des chantiers dont le monastère royal de Brou fait l'objet depuis sa construction. L'occasion de découvrir un ensemble remarquable de vitraux provenant de l'abside de la co-cathédrale Notre-Dame de Bourg. Propriétés de la Ville, inscrits à l'inventaire des Monuments historiques, ces douze vitraux représentent la vie de la Vierge. Exposés pour la première fois, ces vitraux, réalisés entre 1507 et 1515, sont restés dans l'oubli pendant 150 ans. Endommagés lors de la destruction du clocher en 1793, restaurés vers 1850, ils ont été remplacés en 1873 par les vitraux d'Eugène Oudinot qui ornent aujourd'hui encore Notre-Dame. Un temps disparu de la circulation, les vitraux originels ont été retrouvés dans le grenier du presbytère où ils avaient été stockés sans précaution. Rapatriés au musée de Brou, ils viennent d'être restaurés* par Jean-Jacques Fanjat, maître verrier.

*Restauration financée par la Ville de Bourg-en-Bresse, avec l'aide du Département de l'Ain, de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et le mécénat exceptionnel des Amis de l'orgue Notre-Dame. Dépôt de trois panneaux provenant d'une collection privée.

Adieu « La Bresse »

La passerelle piétonne « La Bresse » surplombant l'autoroute A40 au niveau de Jasseron/Teyssonge et qui n'était plus aux normes, a été démolie dans la nuit du 14 au 15 octobre, nécessitant une fermeture de l'autoroute dans les deux sens.

